



**SVFA**  
Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**  
Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**  
Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

## Niveau de qualification requis pour le titre de garde-pêche avec brevet fédéral

Domaine de compétences opérationnelles F – Information du public et des professionnels	
<b>Description du domaine de compétences</b>	<p>Les gardes-pêche ont le devoir d'informer le public et les professionnels sur les sujets relevant de leur compétence. Ils sont d'autre part habilités à livrer des informations aux médias oralement ou par écrit. Ils organisent et encadrent des excursions et visites guidées pour sensibiliser le public à la faune aquatique et à ses exigences en matière d'habitat et transmettent leur savoir à travers des conférences. Ils veillent à adapter les excursions, visites et conférences au public visé et à utiliser des moyens appropriés pour les optimiser. Ils contribuent par ailleurs à l'élaboration de panneaux explicatifs, de brochures et autres outils de communication pour sensibiliser le public.</p>
<b>Contexte</b>	<p>Les milieux aquatiques, et donc les habitats des poissons et écrevisses, font l'objet d'usages multiples. La production d'électricité, les activités de loisir, l'irrigation et la pêche en sont quelques exemples. Par des informations ciblées, les gardes-pêche font en sorte que le grand public comprenne et reconnaisse les besoins des poissons et des écrevisses. Grâce à ce travail de sensibilisation, ils contribuent ainsi à atténuer ou même à éviter les conflits d'intérêts.</p> <p>La population fait preuve d'un grand intérêt pour les questions environnementales et donc pour l'écologie des milieux aquatiques. Les gardes-pêche répondent à son besoin d'information en proposant des excursions portant, par exemple, sur les effets du changement climatique sur les poissons et écrevisses ou sur divers processus écologiques.</p> <p>Les gardes-pêche conçoivent leur travail de relations publiques seuls ou en collaboration avec d'autres professionnels. Selon l'activité de communication, la responsabilité leur revient ou incombe à d'autres agents des services cantonaux. Pour communiquer, ils peuvent se servir d'outils de présentation ou de sites ou objets de démonstration.</p> <p>En communiquant par écrit et par oral avec les médias, les gardes-pêche font en sorte que les poissons et écrevisses et leurs besoins en matière d'habitats soient mieux compris. Ils veillent ainsi à ce que les interventions dans le milieu aquatique comme les revitalisations soient mieux acceptées voir même encouragées. Les gardes-pêche n'hésitent donc pas à exploiter les possibilités offertes par la collaboration avec les médias.</p>



**SVFA**

Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**

Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**

Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

<b>Compétences opérationnelles</b>	<b>Critères d'appréciation des compétences</b> Pour être jugée compétente dans le domaine considéré, la personne doit
F1 - Information des médias	<ul style="list-style-type: none"> <li>- répondre par écrit aux questions des médias sur les sujets relevant de la pêche et de l'écologie des milieux aquatiques ;</li> <li>- faire correctement la distinction entre les informations pouvant être communiquées aux médias et celles qui ne doivent pas leur être adressées ;</li> <li>- prendre la parole devant les micros et les caméras sur les sujets relevant de la pêche et de l'écologie des milieux aquatiques ;</li> <li>- respecter les instructions des cantons en ce qui concerne les rapports avec les médias ;</li> </ul>
F2 - Encadrement d'excursions et de visites guidées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- concevoir et organiser des excursions et visites sur la faune et la flore aquatiques en adaptant la forme et le contenu au public visé ;</li> <li>- adapter le mode de transmission du contenu au public visé ;</li> <li>- recueillir les impressions et commentaires sur les excursions proposées et en tenir compte pour les suivantes ;</li> </ul>
F3 - Présentation d'exposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- définir les objectifs des exposés et conférences avec les commanditaires ;</li> <li>- veiller à transmettre les contenus, en particulier sur les phénomènes complexes, de manière adaptée au public concerné ;</li> <li>- utiliser efficacement les moyens de communication à disposition ;</li> </ul>
F4 - Contribution à l'élaboration de moyens de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- indiquer aux services compétents de quelle manière et à quel endroit le public peut être sensibilisé aux questions écologiques et halieutiques ;</li> <li>- préparer les contenus pour les différentes communications.</li> </ul>
<b>Compétences sociales et personnelles</b>	
Esprit d'initiative, facilités à communiquer, sens du client, talents d'organisation, assurance	